

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2022

DEL-2022-38

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

Objet : NUMERIQUE - SERVICES ET USAGES NUMERIQUES - ADHESION A L'ASSOCIATION DECLIC

Exposé du Président,

Le SYANE mène des actions visant à mutualiser les services numériques et à accompagner les territoires dans leurs démarches d'innovation (Territoires Intelligents).

L'association DECLIC (<https://www.asso-declic.fr/>) accompagne les structures de mutualisation agissant dans le domaine des services numériques. Cette association a pour objectif de faciliter la transformation numérique des services publics locaux et s'appuie pour cela sur des structures locales de mutualisation numérique (Opérateurs Publics de Services Numériques). Elle est de plus en plus visible et écoutée par les pouvoirs publics, et agit de ce fait comme un relais auprès des ministères. DECLIC a 49 adhérents sur l'ensemble du territoire national (des syndicats mixtes, des agences techniques départementales, des associations, des EPCI, ...).

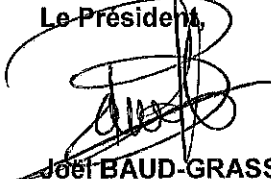
Afin de positionner le Syndicat dans cet écosystème national, il est proposé que le SYANE adhère à l'association DECLIC.


La cotisation d'adhésion est de 850 € TTC annuel.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le principe d'adhérer à l'association DECLIC,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'adhésion à l'association DECLIC.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE